

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 32

N°194

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :KARROUMI Sofienne,TLILI Mohamed Fathi, KAMALA Kilani, AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO
Monsieur Lionel DONNET
Madame Alice FAGARD
Madame Hana RABAH
Monsieur Rachid ZAÏRI
Madame Nadia LENOURY

Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et
Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Missions d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation d'opérations de construction, de rénovation, de grosses réparations et d'entretien, tous corps d'état, dans les bâtiments communaux. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2124-1, L2124-2 et L2125-1-1°, R2162-2, R2162-7 et R2162-13 du Code de la commande publique ;

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du 31 octobre 2019 ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la Ville souhaite en tant que de besoin avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin notamment de diagnostiquer l'état du patrimoine, de vérifier la faisabilité des programmes provisoires et définitifs proposés, de mener des études techniques spécifiques en matière énergétique ou en termes de qualité environnementale, et éventuellement d'ordonner, de planifier et de coordonner les travaux tout au long d'une conduite d'opération ;

Considérant que pour répondre à ce besoin, il y a eu lieu de lancer un accord-cadre multi-attributaire, mobilisant des compétences multiples de natures différentes ;

Adoption à l'unanimité par 38 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents relatif aux missions d'assistance technique, économique et financière dans le cadre d'opérations de construction, de rénovation, de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien tous corps d'état dans les bâtiments communaux, passé sur appel d'offres ouvert pour une période allant du 1er janvier 2020 - ou à défaut à sa date de notification - jusqu'au 31 décembre 2020. Celui-ci est renouvelable par reconduction expresse par périodes successives d'un an, sur 3 ans au maximum, soit une durée totale maximum de 4 ans.

L'accord-cadre a été alloué de la façon suivante :

Lot 1 - Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en complément d'une MOE architecturale et/ou technique interne ou externe, pour des missions ponctuelles.

Lot 2 - Missions d'études techniques, partielles ou complètes, de Maîtrise d'œuvre, hors champ d'application de la loi MOP

Pour le lot 1, les marchés subséquents passés sur le fondement du présent accord-cadre seront conclus à prix unitaires.

Les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

Lot	Seuil minimum	Seuil maximum
Lot n°1	Sans montant minimum	Sans montant maximum

Pour le lot 2, les marchés subséquents passés sur le fondement du présent accord-cadre seront conclus à prix global et forfaitaire en fonction du montant des travaux et de la nature de l'étude.

AUTORISE Madame la Maire à signer le présent accord-cadre multi attributaires, consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 31 octobre 2019, avec les entreprises SARL PRIMA INGENIERIE et SRIG INGENIEURS CONSEILS ASSOC pour le lot 1, et les entreprises ECA ENGINEERING COORDINATION et SRIG INGENIEURS CONSEILS ASSOC pour le lot 2.

AUTORISE Madame la Maire à signer les marchés subséquents après remise en concurrence entre les opérateurs économiques titulaires de l'accord-cadre à la survenance de chaque besoin, avec les entreprises SARL PRIMA INGENIERIE ou SRIG INGENIEURS CONSEILS ASSOC pour le lot 1 et les entreprises ECA ENGINEERING COORDINATION ou SRIG INGENIEURS CONSEILS ASSOC pour le lot 2.

Reçu en préfecture le : 22/11/19
Publié le : 22/11/19
Certifié exécutoire : 22/11/19

La Maire,

Mériem DERKAOUI



